



Formation CAPPEI

publié le 18/10/2021 - mis à jour le 24/01/2024

Descriptif :

Informations du 18/10/2021 sur les CAPPEI.

La circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) est disponible en cliquant sur le lien suivant :

▶ [Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée](#)

Vous trouverez ci-dessous le vademecum du CAPPEI :

 [Vademecum CAPPEI](#) (PDF de 2.2 Mo)

Se former et obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI).

Il convient, si vous souhaitez vous inscrire, d'être vigilant sur **les dates de la campagne d'ouverture des inscriptions qui seront communiquées sur le site académique** :

▶ [Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive \(Cappei\) - ac-poitiers.fr](#)

Nous engageons les professeurs intervenant auprès de publics à besoin éducatif particulier, et qui souhaitent se former aux pratiques de l'éducation inclusive, à s'inscrire dès que la campagne est ouverte.

Les IEN SBSSA



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.